



Aquiescement saisie-attribution

Par **spikine**, le **19/03/2012** à **13:27**

Bonjour,rnrnJe me permets de vous contacter, car j'aurai une petite question à vous posez.rnEffectivement j'ai eu une saisie sur mon compte bancaire le 24/02/2012 d'une montant de 457 €. J'ai réglé une grosse partie de ma dette à l'huissier suite à cette saisie bancaire et j'ai obtenu un échéancier accordé pour régler le solde de cette dette.rnCe 19/03/2012 j'ai reçu de l'huissier un document pour l'aquiescement saisie-attribution. Si je signe ce document, va t'il débloquent mon compte bancaire ? Car mon salaire de Mars sera versé dans 1 semaine, et j'espère ne pas être à nouveau saisie et bloqué, ayant réglé une partie de ma dette et établit un échéancier accordé pour le solde.rnrnVous remerciant par avance, de votre aidernCordialement,

Par **edith1034**, le **19/03/2012** à **13:47**

vous compte est déjà débloqué
les sommes sont mis à part
signer l'aquiescement permet à l'huissier de toucher tout de suite au lieu d'attendre
pour tout savoir sur la saisie sur un compte bancaire
<http://www.fbis.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **spikine**, le **19/03/2012** à **13:59**

Merci beaucoup de votre réponse et de votre aide,rnCordialement,

Par **edith1034**, le **19/03/2012** à **17:12**

bien à vous !